

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 9

Votants 12

OBJET : 2024_002 DELIB

5. ACCORD CADRE POUR LA
MISSION DE GESTION, DE
CONFECTION ET DE
DISTRIBUTION DES REPAS
SERVIS AU RESTAURANT
SCOLAIRE MUNICIPAL,
PERSONNEL COMMUNAL,
MULTI-ACCUEIL, CENTRES DE
LOISIRS ET PERSONNES ÂGÉES
DU CCAS.

a) Groupement de commandes

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, Marie-Josée RUHLAND MM. Marc BEZILLE et Sébastien ROUSSELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Marie-Josée RUHLAND.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que la commune et le CCAS de Merville (en incluant les budgets annexes de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et du Service d'Aide à Domicile Portage repas) désignés ci-dessus souhaitent se regrouper pour la prestation de service de préparation de repas et de distribution pour les écoles, le personnel communal, le multi-accueil, les centres de loisirs et les personnes âgées en vue de rationaliser les dépenses publiques par la réalisation d'économies d'échelle sur fondement de l'article L 2123-1 du code de la commande publique, modifiée par le décret n° 2021-357 du 30 mars 2021.

a) Groupement de commandes

- Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Considérant que la commune de Merville assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité** :

- L'autorisation de la constitution de ce groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Merville (en incluant les budgets annexes de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et du Service d'Aide à Domicile/Portage repas)
- L'acceptation des termes de la convention constitutive du groupement de commandes, et sur l'autorisation du Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.
Joël DUYCK **Pour le Maire empêché,**
l'Adjoint aux affaires sociales



La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.